

Index égalité professionnelle 2024 : 85 / 100

Écart de
rémunération

35/40

Nombre de salariés du sexe sous-représenté
parmi les 10 plus hautes rémunérations

0/10

Pourcentage de salariées ayant
bénéficié d'une augmentation dans
l'année suivant leur retour de congé
de maternité

15/15

Écart de taux d'augmentation
individuelle (hors promotion)

35/35